



CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LAFFREY

SEANCE DU 19 MAI 2025



PROCES-VERBAL DE SEANCE

VU les articles L.2121.10 et L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales ;

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le trente avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Laffrey, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Faure, en séance ordinaire.

Date de convocation : 30/04/2025

Membres du Conseil municipal : 9.

Présents : Mr Philippe Faure –Mme Magalie Le Meur – Mr Daniel De Grandis – Mr Denis Viscuso – Mme Anne Mazzoli – Mr Frédéric Garcia.

Absents : Mr Dominique Roumat – Mme Dominique Rose (procuration à Philippe Faure) – Christian Collé (procuration à Anne Mazzoli).

Secrétaire : Mme Magalie Le Meur été nommée secrétaire laquelle est assistée par Mme Geneviève Jolly Defaite, Secrétaire Générale de Mairie.

Date d'affichage : 21/05/2025.

Début de séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu des décisions du maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération du Conseil n°20/2020 du 25/05/2020 par laquelle le Conseil municipal :

- Charge M. le Maire, par délégation de l'assemblée, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, Considérant l'obligation de présenter au Conseil les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire rend compte de la décision qu'il a prise dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui s'est traduite par :

Article 1er : La commune de Laffrey conclue avec l'association Windsurf une convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'un accès au lac de Laffrey partie Nord au lieu-dit Les Grandes Saignes par l'ancienne plage du camping pour faire du windsurf, du windfoil, du kitesurf, et du kitefoil pour une durée de 1 (un) an à partir du 01 avril 2025 reconductible tacitement pour trois années.

Article 2 : Le site décrit à l'article 1^{er} est mis à disposition gratuitement en application de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Le preneur s'engage à laisser l'endroit propre, à faire des démonstrations ou des expositions de son travail et à accepter ponctuellement la présence de public lors de ses séances.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Le Conseil Municipal prend acte.

20/2025 – Délibération : Approbation de la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028, dans le cadre de la mise en place de la politique partenariale de soutien aux ALSH en Matheysine et d'un accès équitable à ces services.

Depuis 2023, dans le cadre du Projet social de territoire, la CCM, les communes, les structures ALSH et les partenaires institutionnels se sont engagés dans une démarche de co-construction d'une nouvelle politique partenariale de soutien aux ALSH en Matheysine et d'un accès équitable à ces services.

Les objectifs visés sont liés d'une part à des enjeux d'attractivité du territoire et de qualité de vie pour les familles (maintenir une offre de services pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale) et d'autre part à des enjeux de développement des compétences psychosociales des enfants (favoriser leur épanouissement, les mobiliser comme acteurs du mieux vivre ensemble aujourd'hui et demain).

L'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Matheysine réunie en séance ordinaire le 6 mars 2025, a acté à la quasi-unanimité (une abstention) des membres présents et représentés, un nouveau cadre commun de coopération entre la CCM et les communes du territoire, permettant de financer de manière solidaire les ALSH et de favoriser l'équité pour les familles.

Les conseils municipaux des communes membres de l'intercommunalité sont invités à se prononcer avant le 30 juin 2025 sur cette nouvelle politique partenariale qui s'appuiera sur une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCM et les Communes.

Les documents en annexe de cette délibération comportent la convention et ses annexes, ainsi que le diaporama présenté en Conférence des Maires du 13 février 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1- Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028, dans le cadre de la politique partenariale en faveur de l'offre ALSH en Matheysine,
- 2- Approuve les objectifs partagés de la Convention :
 - a. Consolider l'offre de services ALSH
 - b. Améliorer l'équité territoriale
 - c. Renforcer l'accessibilité sociale et géographique
- 3- Précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2028.
- 4- S'engage à verser 2 899.00 euros / an, à la CCM gestionnaire des contributions financières du bloc communal dans le cadre de cette convention
- 5- Pour les communes hôtes : s'engage à mettre à disposition des locaux permettant aux services ALSH d'accueillir les enfants et de fonctionner dans le respect du cadre réglementaire en vigueur et des déclarations effectuées par les structures gestionnaires des ALSH auprès des services de l'Etat)
- 6- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision ;
- 7- Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes de la Matheysine

21/2025 – Délibération : TE38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public de maîtrise de la demande en énergie.

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Affaire N° : 24-002-203 - EP - rénovation TR2

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, sont sollicitées pour financer ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à :	1 584 €
La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	19 793 €

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.

Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement
- - compte 65568 (nomenclature M57) ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (fonds de concours) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement - compte 2041582 (nomenclature M57) ;
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé :

1. PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, 47 502 €
prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de :

2. ATTRIBUE un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de : 19 793 €

3. PREND ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : 1 584 €

4. ENGAGE au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 (nomenclature M57) ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582 (nomenclature M57).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

22/2025 – Délibération modificative de virement de crédits – Budget service de l'eau 2025-M49.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°03/2025 du 10/02/2025 par laquelle le Conseil municipal avait approuvé à l'unanimité la demande de dégrèvement de Monsieur Bernard Nicoud (représentant Mme Mireille Salomon) la facturation sur la base de 991 m3.

(En effet, par courriel du 19/12/2024, Monsieur Bernard Nicoud avait informé la commune qu'il avait reçu une facture d'eau 2023/2024 d'un montant de 1 998.28 € pour 1026 m3 facturés sur la base de l'index 2024 à 5710.

Son index 2023 étant 4684 et la photo de son compteur au 19/12/2024 affichant un index à 4719, il avait demandé à payer la différence soit 35 m3 soit un dégrèvement de sa facturation de 991 m3 (précision : la moyenne de ses consommations de 2019/2020 à 2022/2023 est de 37 m3))

Afin d'effectuer la régularisation décrite ci-dessus, les crédits disponibles au compte FD 673 étant insuffisants, il s'agit de procéder à un virement de crédits comme suit sur le budget 2025 du service de l'eau-M49 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FD 611 Sous-traitance générale	2 000.00 €	
FD 673 Titres annulés sur exercices antérieurs		2 000.00 €
Total	2 000.00 €	2 000.00 €

Cette délibération est votée à l'unanimité.

23/2025 – Délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour l'aménagement d'un parking public sur une parcelle de terrain à l'entrée nord de Laffrey.

La commune de Laffrey fait face à un besoin croissant de places de stationnement. Aussi un projet d'aménagement d'un parking public a été envisagé et rendu réalisable par un échange de parcelle de terrain, suite au déménagement du garage (initialement installé à l'entrée nord de la commune) à l'entrée sud de Laffrey.

Le montant total de l'opération est de 57 321.00 € HT (68 785.20 € TTC) et les travaux seraient réalisés entre le 2^{ème} trimestre et le 3^{ème} trimestre 2026. Le plan de financement se présente comme suit :

Subventions sollicitées :

-Conseil départemental : 25 794.00 €

-Etat : 11 495.00 €

Autofinancement : 20 062.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Approuve la réalisation des travaux pour l'aménagement d'un parking public sur une parcelle de terrain à l'entrée nord de Laffrey.

-Approuve le plan de financement présenté,

-Sollicite une subvention d'un montant de 25 794.00 € du Conseil Départemental de l'Isère pour financer les travaux.

-Autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

-Demande l'autorisation de démarrer les travaux avant l'accord de la subvention.

24/2025 – Délibération : Demande de subvention auprès l'Etat (DETR) pour l'aménagement d'un parking public sur une parcelle de terrain à l'entrée nord de Laffrey.

La commune de Laffrey fait face à un besoin croissant de places de stationnement. Aussi un projet d'aménagement d'un parking public a été envisagé et rendu réalisable par un échange de parcelle de terrain, suite au déménagement du garage (initialement installé à l'entrée nord de la commune) à l'entrée sud de Laffrey.

Le montant total de l'opération est de 57 321.00 € HT (68 785.20 € TTC) et les travaux seraient réalisés entre le 2^{ème} trimestre et le 3^{ème} trimestre 2026. Le plan de financement se présente comme suit :

Subventions sollicitées :

-Conseil départemental : 25 794.00 €

-Etat : 11 495.00 €

Autofinancement : 20 062.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve** la réalisation des travaux pour l'aménagement d'un parking public sur une parcelle de terrain à l'entrée nord de Laffrey.
- Approuve** le plan de financement présenté,
- Sollicite** une subvention d'un montant de 11 465.00 € de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour financer les travaux.
- Autorise** le maire à signer tous les documents afférents à ce projet.
- Demande** l'autorisation de démarrer les travaux avant l'accord de la subvention.

25/2025 – Délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la mise aux normes complète et l'aménagement de la salle polyvalente de Laffrey et de son snack, dans le cadre de l'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre.

L'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre est un projet de territoire commun à la Commune de Laffrey et la Communauté de communes de la Matheysine.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu notamment de mettre aux normes et de reconfigurer la salle polyvalente de Laffrey et son snack et c'est à ce titre que la commune de Laffrey sollicite l'aide financière du Conseil départemental de l'Isère.

Le montant total de l'opération est de 226 320.00 € HT (271 584.00 € € TTC) et les travaux seraient réalisés entre le 2^{ème} trimestre et le 4^{ème} trimestre 2026. Le plan de financement se présente comme suit :

Subventions sollicitées :

-Conseil départemental : 101 844.00 €

-Etat : 45 264.00 €

Autofinancement : 79 212.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve** la réalisation des travaux pour la mise aux normes complète et l'aménagement de la salle polyvalente de Laffrey et de son snack, dans le cadre de l'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre.
- Approuve** le plan de financement présenté,
- Sollicite** une subvention d'un montant de 101 844.00 € du Conseil Départemental de l'Isère pour financer les travaux.
- Autorise** le maire à signer tous les documents afférents à ce projet.
- Demande** l'autorisation de démarrer les travaux avant l'accord de la subvention.

26/2025 – Délibération : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour la mise aux normes complète et l'aménagement de la salle polyvalente de Laffrey et de son snack, dans le cadre de l'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre.

L'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre est un projet de territoire commun à la Commune de Laffrey et la Communauté de communes de la Matheysine.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu notamment de mettre aux normes et de reconfigurer la salle polyvalente de Laffrey et son snack et c'est à ce titre que la commune de Laffrey sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le montant total de l'opération est de 226 320.00 € HT (271 584.00 € € TTC) et les travaux seraient réalisés entre le 2^{ème} trimestre et le 4^{ème} trimestre 2026. Le plan de financement se présente comme suit :

Subventions sollicitées :

-Conseil départemental : 101 844.00 €

-Etat – DETR : 45 264.00 €

-Etat – DSIL : 33 948.00 €

Autofinancement : 45 264.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve** la réalisation des travaux pour la mise aux normes complète et l'aménagement de la salle polyvalente de Laffrey et de son snack, dans le cadre de l'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre.
- Approuve** le plan de financement présenté,

- Sollicite** une subvention d'un montant de 45 264.00 € à l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour financer les travaux.
- Autorise** le maire à signer tous les documents afférents à ce projet.
- Demande** l'autorisation de démarrer les travaux avant l'accord de la subvention.

27/2025 – Délibération : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL pour la mise aux normes complète et l'aménagement de la salle polyvalente de Laffrey et de son snack, dans le cadre de l'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre.

L'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre est un projet de territoire commun à la Commune de Laffrey et la Communauté de communes de la Matheysine.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu notamment de mettre aux normes et de reconfigurer la salle polyvalente de Laffrey et son snack et c'est à ce titre que la commune de Laffrey sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DSIL.

Le montant total de l'opération est de 226 320.00 € HT (271 584.00 € TTC) et les travaux seraient réalisés entre le 2^{ème} trimestre et le 4^{ème} trimestre 2026. Le plan de financement se présente comme suit :

Subventions sollicitées :

-Conseil départemental : 101 844.00 €

-Etat – DETR : 45 264.00 €

-Etat – DSIL : 33 948.00 €

Autofinancement : 45 264.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**Approuve** la réalisation des travaux pour la mise aux normes complète et l'aménagement de la salle polyvalente de Laffrey et de son snack, dans le cadre de l'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre.

-**Approuve** le plan de financement présenté,

-**Sollicite** une subvention d'un montant de 33 948.00 € à l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour financer les travaux.

-**Autorise** le maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

-**Demande** l'autorisation de démarrer les travaux avant l'accord de la subvention.

Divers

La Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) demande aux communes adhérentes de se positionner concernant le transfert de leur compétence eau et assainissement à la CCM prévu initialement en 2026 : En effet, la CCM en est à la dernière phase de mise en place de ce transfert, mais désormais ce transfert n'est plus obligatoire depuis la loi n°2025-327 du 11/04/2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement.

Néanmoins la CCM souhaite connaître le point de vue des communes afin d'avoir une estimation des collectivités qui seraient d'accord ou non potentiellement pour ce transfert.

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers municipaux de Laffrey concernant ce transfert de la compétence eau de la commune de Laffrey à la CCM :

4 voix Pour (Philippe Faure-Denis Viscuso-Frédérique Garcia-Daniel De Grandis)

2 voix Contre (Anne Mazzoli-Christian Collé)

2 abstentions : Magalie Le Meur –Dominique Rose.

Il est précisé que ce n'est qu'un vote de principe sur ce dossier qui fera l'objet d'études ultérieures plus approfondies afin de prendre toute décision en connaissance de cause.

D'autre part, la CCM est en cours de lancement de deux études, l'une concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et l'autre concernant le Plan Energie Climat).

SEANCE DU 31 MARS 2025

Compte rendu des décisions du maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

-Convention d'occupation du domaine public avec l'association Windsurf.

20/2025 – Délibération : Approbation de la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028, dans le cadre de la mise en place de la politique partenariale de soutien aux ALSH en Matheysine et d'un accès équitable à ces services.

21/2025 – Délibération : TE38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public de maîtrise de la demande en énergie.

22/2025 – Délibération modificative de virement de crédits – Budget service de l'eau 2025-M49.

23/2025 – Délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour l'aménagement d'un parking public sur une parcelle de terrain à l'entrée nord de Laffrey.

24/2025 – Délibération : Demande de subvention auprès l'Etat (DETR) pour l'aménagement d'un parking public sur une parcelle de terrain à l'entrée nord de Laffrey.

25/2025 – Délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la mise aux normes complète et l'aménagement de la salle polyvalente de Laffrey et de son snack, dans le cadre de l'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre.

26/2025 – Délibération : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour la mise aux normes complète et l'aménagement de la salle polyvalente de Laffrey et de son snack, dans le cadre de l'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre.

27/2025 – Délibération : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL pour la mise aux normes complète et l'aménagement de la salle polyvalente de Laffrey et de son snack, dans le cadre de l'aménagement du site de la Prairie de la Rencontre.

ELUS	SIGNATURE
Philippe Faure	<u>Présent</u>
Frédéric Garcia	<u>Présent</u>
Denis Viscuso	<u>Présent</u>
Magalie Le Meur	<u>Présente</u>
Anne Mazzoli	<u>Présente</u>
Dominique Rose	<u>Absente (procuration à Philippe Faure)</u>
Christian Colle	<u>Absent (procuraiton à Anne Mazzoli)</u>
Dominique Roumat	<u>Absent</u>
Daniel De Grandis.	<u>Présent</u>

Fin de la séance à 19 h 40.

Signatures

La Secrétaire de séance

Madame Magalie Le Meur



Le Maire de Laffrey

Philippe Faure



